

REPUBLIQUE FRANCAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*(Article L 2121-10 du Code Général
des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 à 19 heures 30.

Affiché, le 2 Septembre 2021.



ORDRE DU JOUR

Session-----ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2021,
- Admission en non-valeur de titres de recettes,
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation.